inspection académique
Haute-Savoie

académie
Grenoble

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy, le 6 mai 2009

L'Inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Education nationale
de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs des écoles publiques
les Directrices et Directeurs des écoles privées
⇨ pour attribution

Mesdames, Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de l'Education nationale
⇨ pour information

Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint (I.E.N.A.)

Bureau 409

Réf JMK/EBN° 08-09 n°687

Affaire suivie par
Jean-Marie Krosnicki

Téléphone
04 50 88 47 82
Télécopie
04 50 51 47 36

Mél :
Ce.la74-adjt
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Objet : *Evaluations nationales des élèves de CE1*

Ces évaluations se présentent en CE1 comme en CM2 sous la forme de cahiers qui vous seront fournis par les Inspecteurs de l'Education nationale dans la semaine du 18 au 22 mai 2009. Les contenus sont en adéquation avec les programmes 2008.

Ces évaluations à faire passer dans la semaine du 25 au 30 mai 2009 prendront la forme de :

- 3 séquences en français de 35 minutes chacune et
- 3 séquences en mathématiques de 25 minutes chacune.

Les épreuves seront corrigées par les enseignants titulaires des classes, dès leur réalisation.

Cas particulier *:*

- *La passation des évaluations CE1 se déroule pendant les stages en responsabilité des PE2. Il appartient aux stagiaires de procéder à la mise en oeuvre des épreuves auprès des élèves concernés, sous la responsabilité du directeur d'école.*
- *En revanche, la correction des épreuves, la saisie des résultats et la communication avec les familles incombent aux enseignants titulaires des classes.*

La saisie des résultats sera réalisée du 1er au 10 juin 2009, selon les instructions diffusées par mes services le 13 janvier 2009 *(copie en annexe).*

La communication par les maîtres aux parents des résultats de leur enfant se fera à partir du 10 juin 2009.

Les résultats nationaux seront consultables en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale, fin juin 2009.

Je vous remercie par avance de l'engagement qui sera le vôtre pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions.

Jean-Marc Goursolas

PJ : copie courrier "Evaluations nationales des élèves CE1-CM2" du 13/01/09.
CPI : CDTI – Pôle TICE - DDEC

inspection académique
Haute-Savoie
académie
Grenoble
éducation
nationale

COPIE

Annecy, le 13 janvier 2009

L'Inspecteur de l'Education nationale
adjoint à l'Inspecteur d'Académie - DSDEN

à

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs des écoles publiques
les Directrices et Directeurs des écoles privées

Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint (I.E.N.A.)

Bureau 409

Réf JMK/EB n° 08-09 n°522

Affaire suivie par
Jean-Marie Krosnicki

Téléphone
04 50 88 47 82
Télécopie
04 50 51 47 36

Mél :
Ce.ia74-adjt
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Objet : *Evaluations nationales des élèves de CE1 - CM2*

Je vous prie de trouver ci-joint le manuel d'utilisation de l'application académique pour les évaluations CE1/CM2. Cette application académique de type Web est accessible comme pour Base Elèves à l'adresse : https://si1d.ac-grenoble.fr/accueil/

Cette application permet de :

1) paramétrer les campagnes d'évaluation

- enregistrement par : choisir **importation** pour CE1 et CM2
- renseigner le nombre des élèves par niveau

2) télécharger le fichier "tableur unique" à installer dans l'école, qui permet à chaque enseignant concerné la saisie des résultats. Le fichier (compatible avec les principaux tableurs Open Office ou Microsoft Excel) se présente sous la forme d'un classeur comprenant six onglets (accueil, liste des élèves, saisie des résultats, synthèse pour groupe d'élèves, synthèse élève, synthèse anonymée). Ce dernier onglet sera utilisé pour l'exportation sur l'application académique.
L'application permet la saisie des résultats des élèves par item, selon un codage simple (**1** "acquis" – **0** "non acquis" – **A** "absent"), ainsi que la consultation des résultats dans l'école et leur extraction anonymée.

Cas particulier : pour préserver l'anonymat, les écoles, dont l'effectif total des élèves de CE1 ou CM2 est strictement inférieur à 10, saisiront les résultats de leurs élèves et les transmettront à leur IEN qui opèrera des regroupements d'écoles en créant une école virtuelle.

3) Le retour des résultats anonymés vers l'application académique est à faire avant toute exploitation du fichier tableur.

En cas de problème vous pouvez contacter le guichet unique au 0 810 76 76 76 et les équipes de circonscriptions.

Les directeurs ne possédant pas de clé OTP contacteront le CDTI (inspection académique) pour accéder à l'application : ✆ 04 50 88 45 26.

Signé,
Jean-Marie Krosnicki

PJ : Manuel d'utilisation *"Evaluation des acquis des élèves du primaire"*
CPI : IEN – CDTI – Pôle TICE